Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

CHARTE NATIONALE QUALITÉ DES SERVICES À LA PERSONNE

PROFESSIONNELS DES SERVICES À LA PERSONNE, **NOUS NOUS ENGAGEONS**

Accueil. Disponibilité. Réactivité.
Répondre de manière rapide et adaptée à chaque demande.

Clarté. Rigueur. Transparence.
Fournir des informations complètes et fiables tout au long de la prestation.

Personnalisation. Écoute. Suivi.
Adapter notre intervention à l'évolution de vos besoins.

Compétences. Expériences. Savoir-faire.
Mettre à votre service des intervenants compétents et professionnels.

Confidentialité. Respect. Discrétion.
Respecter votre vie privée et votre intimité.

Qualité. Évaluation. Amélioration.
Faire évoluer nos pratiques pour améliorer votre satisfaction.

2015

Charte nationale qualité
SERVICES À LA PERSONNE

Nous nous engageons à respecter les principes de la Charte nationale Qualité, à évaluer chaque année la qualité de nos services et à l'améliorer.

Retrouvez la liste des organismes adhérant à la Charte sur
http://www.entreprises.gouv.fr/services-a-la-personne/la-qualite-atout-pour-secteur-des-services-a-la-personne

ORGANISME CERTIFIE
QUALISAP
Bureau Veritas Certification

Nous sommes certifiés Qualisap « Qualité de service des organismes exerçant des activités de services à la personne ».
Dans ce cadre, nous sommes contrôlés chaque année par Bureau Veritas Certification, organisme certificateur accrédité n° 5-0051.
(Portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr)

Le référentiel de certification de services peut être obtenu ou consulté auprès de Bureau Veritas Certification.

ANSP_AFFICHES CHARTE QUALITE.indd 2 14/10/14 16:39